

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2026

RELATIVE À L'ORGANISATION, À LA GESTION ET AU FINANCEMENT DU SPORT
PROFESSIONNEL - (N° 1560)

Adopté

N° AC60

AMENDEMENT

présenté par
Mme Duby-Muller, M. Boucard, Mme Bonnivard et M. Ray

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« mettant en péril l'exécution de la mission de service public subdéléguée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser la définition du critère économique pour le retrait d'une subdélégation.